

fasse cet envoi, à cette époque, sous forme d'étrennes, si on l'aime mieux, plutôt que comme dette.

En faisant cette demande, notre intention n'est pas de comprendre ceux qui, pour des raisons que nous approuvons, nous ont demandé quelque temps de délai.

Septième entretien sur la famille.

LE PÈRE, LA MÈRE ET LES ENFANTS.

Maintenant que nous avons fait connaître les rapports qui doivent exister entre les époux, et que nous croyons avoir suffisamment démontré que c'est une nécessité pour eux de se porter mutuellement au bien ; nous allons passer à un autre sujet qui est de la plus haute importance ; nous voulons parler des rapports qui doivent exister entre le père, la mère et leurs enfants.

Epoux chrétiens, nous sollicitons toute votre attention ; car de ces rapports dépendent pour vous et pour eux, le bonheur ou le malheur pour le temps et l'éternité.

Une fois que l'homme et la femme sont unis par les liens indissolubles et sacrés du mariage, c'est un désir légitime pour eux d'avoir de la postérité ; mais en cela, comme en tout le reste, ils ne doivent se proposer que des fins dignes du saint état dans lequel ils sont engagés.

Il est malheureusement des pères et mères qui ne désirent avoir des descendants que pour des motifs tout humains. Ainsi, par exemple, ils souhaiteront d'avoir des enfants, non pour en faire des sujets recommandables par leurs vertus civiques et chrétiennes, des habitants pour le ciel, mais uniquement dans le but de leur léguer leur nom et leur fortune,